

Protégeons notre rivière !

Améliorons notre gestion des déchets

Les dépôts d'**encombrants** (pneus, meubles, électroménagers, etc.), de **remblais** (terres ou déchets de constructions) à proximité des rivières altèrent la qualité naturelle des berges et contribuent à la disparition de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les **tontes de pelouses**, déposées le long des berges, sont également néfastes. L'herbe répandue dans les cours d'eau réduit la teneur en oxygène, étouffe la végétation des berges et colmate les fonds. A cet égard, les **sacs plastiques** sont aussi de véritables fléaux pour nos rivières.

Respectons nos obligations en matière d'épuration des eaux usées

Aujourd'hui, trop nombreux sont les habitants qui évacuent encore leurs eaux usées dans un puits perdu, dans un fossé ou même, directement dans la rivière ! Le **Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique** (PASH Dyle-Gette) fixe le type de régime d'assainissement (collectif, autonome ou transitoire) pour chaque habitation. Sauf cas particuliers, toute habitation située dans une rue égoutée doit être raccordée à l'égout. Quant aux maisons isolées, un système d'épuration individuelle doit y être installé. Des délais de mise en conformité sont fixés. Renseignez-vous auprès de votre commune.

Quelques conseils pour nos déchets

- Préférons des sacs réutilisables ou paniers aux sacs en plastiques pour nos achats.
- Compostons nos déchets végétaux à domicile, à bonne distance des cours d'eau.
- Profitons des collectes sélectives.
- Déposons nos déchets (encombrants et déchets verts) au parc à conteneurs.

Limitons l'usage des pesticides et autres produits toxiques

Les analyses montrent la présence, dans la Dyle et ses affluents, de résidus de **pesticides** aux effets néfastes pour la faune aquatique et les eaux souterraines. Les **fonds de peinture, vernis, solvants et huiles de vidange** sont également très dangereux. Tous ces produits toxiques se retrouvent dans les cours d'eau par écoulement ou suite à leur élimination dans les fossés, caniveaux ou toilettes. Cette pollution résulte en grande partie d'un usage inadéquat de ces produits.



Quelques conseils en matière de pesticides et produits toxiques

- Pensons aux alternatives : désherbage mécanique (ratissage, binage), désherbage thermique, recours aux surfaces semi-perméables pour les chemins et parkings (dolomie, dalles ajourées), tolérance vis-à-vis des plantes sauvages.
- En cas d'utilisation absolument indispensable, dosons correctement les produits.
- Évitions de pulvériser aux abords des bouches d'égouts, avaloirs. En outre, il est interdit de pulvériser à moins de 5 mètres du sommet des berges.
- Utilisons le parc à conteneurs pour l'élimination des produits toxiques (emballages et restes de produits).

Contacts utiles

Communes :

Lasne (02 634 05 83)
Mont-Saint-Guibert (010 65 75 75)

Gestionnaire du cours d'eau :

Province du Brabant wallon (010 23 62 51)

Associations :

Le Brochet de la Dyle (010 41 62 94)
Lasne Nature (www.lasne-nature.be)
Environnement Dyle (067 77 35 91)

Contrat de rivière Dyle et affluents

Centre Culturel du Brabant wallon
Rue Belotte, 3
1490 Court-Saint-Étienne

Tél : 010 62 10 53
Fax : 010 62 57 42
E-mail : contrat.riviere@cbbw.be



Le Contrat de rivière Dyle et affluents est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, la Province du Brabant wallon et 14 communes du bassin versant de la Dyle.

Document réalisé par le Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage : 4550 exemplaires. Rédaction : Mark Rossignol. Graphisme : Alain Sauvage. Mise en page et cartographie : Jean Cayron. Éditeur responsable : Olivier Van Hee, rue Belotte 3, 1490 Court-Saint-Étienne.



La Lasne



Une rivière qui coule à côté de chez vous...

La Lasne et ses affluents contribuent à la qualité et à la beauté de notre cadre de vie. Néanmoins, dans nos pratiques quotidiennes nous participons, sans le savoir, à la dégradation de nos cours d'eau. Par des gestes simples nous pouvons aussi nous impliquer activement dans la préservation de la qualité de nos rivières. Le Contrat de rivière Dyle et affluents mène régulièrement des actions d'information et de sensibilisation au respect de nos rivières. Nous sommes tous concernés !

Ce feuillet d'information vous présente les différentes particularités de la Lasne et de ses affluents. Il accompagne les panneaux signalétiques d'identification des cours d'eau présents dans tout le bassin de la Dyle. Vous avez certainement remarqué l'un ou l'autre de ces panneaux,

placés par votre commune. Financés par le Contrat de rivière Dyle et affluents, ces panneaux nous rappellent la présence de nos rivières, trop souvent délaissées.

Qu'est-ce que le « Contrat de rivière Dyle et affluents » ?

Un contrat de rivière consiste à réunir l'ensemble des **acteurs** d'une même vallée en vue de définir un **programme** commun d'actions visant à préserver, restaurer et **valoriser les cours d'eau** et leurs abords. Les partenaires de cette démarche sont issus tant des pouvoirs publics que des mondes associatif et scientifique.

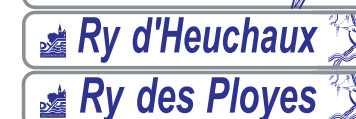
Les Contrats de rivière sont nés du constat de l'état de dégradation de nos cours d'eau et de la nécessité d'établir un dialogue concerté entre utilisateurs et riverains de nos rivières.

Le projet de **Contrat de rivière Dyle**, lancé au lendemain de la conférence internationale de Rio sur le développement durable, a été initié par 25 associations du Brabant wallon. Le 24 avril 1998, ce ne sont pas moins de **47 partenaires**, publics (dont 14 communes du bassin versant de la Dyle) et privés, qui ont ratifié le Contrat de rivière Dyle et affluents. Ce contrat aborde, au travers de son programme, 18 thèmes différents, déclinés en **76 actions**. Le Contrat de rivière agit également auprès des agriculteurs et entreprises de manière à rencontrer l'ensemble de ses objectifs.

La Lasne



La vallée de la Lasne, à Lasne et Genappe, c'est aussi :



Le territoire du Contrat de rivière Dyle couvre **16 communes** du Brabant wallon, traversées par la Dyle ou l'un de ses nombreux affluents, pour un bassin versant d'une superficie de **668 km²** (partie wallonne). Il concerne plus de **200 000 habitants**.

Une rivière aux richesses insoupçonnées !

La Lasne prend naissance à Anogrune, lieu situé à quelques centaines de mètres de la place du village de Plancenoit. Elle traverse ensuite les villages de Maransart, Couture-Saint-Germain, Lasne, Genval, Rosières et ensuite Tombeek, Terlanen et Sint-Agatha-Rode en Brabant flamand. Les eaux de la Lasne se jettent dans la Dyle qui, elle-même, se jette dans le Rupel qui rejoindra l'Escaut.

Les poissons de la Lasne

À Renipont, on dénombre 5 espèces de poissons dans la Lasne : un grand nombre de **gardons**, des **goujons**, quelques **loches franches**, **épi-noches** et **brèmes**. Il est probable que ces poissons (à l'exception de la brème qui provient des étangs situés en amont) se reproduisent dans la rivière.



Le gardon (20-35 cm)



La loche franche (8-12 cm)

Illustrations de P. J. Dunbar, Service Technique de la Province de Liège

Renipont Plage, extrait de Histoire(s) en Dyle



L'état naturel de la Lasne est relativement préservé

Sur l'entité de Lasne, la Lasne est restée assez naturelle tout le long de son parcours, hormis en tête de vallée, à Plancenoit. À y regarder de plus près, on constate que la vallée de la Lasne est modérément urbanisée, avec des zones de prairies et de forêts. De manière générale, les berges naturelles sont bien préservées. Néanmoins le tronçon amont de la Lasne, à Plancenoit, présente une artificialisation des berges prononcée.

Un peu d'histoire

Dans les hydronymes que l'on a réussi à interpréter, certains avaient un sens fort banal tandis que d'autres décrivaient des rivières en soulignant leurs caractéristiques (brillante, boueuse ou encore sinueuse). Ainsi, le sens primitif de la Lasne devait être en celtique 'la rivière plane, unie, le rivièr aux eaux calmes'. Le Ruisseau des Broues, quant à lui, provient du wallon *brou* qui signifie 'terre boueuse, marécageuse'.

Dès le Moyen-Âge, les activités artisanales se sont implantées le long de la Lasne participant ainsi à l'essor de la région. Tout le long de son cours on dénombre une demi-douzaine de moulins à eau dont plus aucun n'est en activité aujourd'hui. Citons, entre autres, la Virère à Maransart, la ferme d'André Stenuit à Couture-Saint-Germain, le moulin Pasture à Lasne et celui de Chapelle-Saint-Lambert. Enfin, n'oublions pas de parler des fleurons du tourisme des années 1930 que furent « Renipont-Plage » et « Ohain-les-Bains ». Ces lieux de loisirs peu coûteux firent le bonheur des Bruxellois, Wavriens et autres voisins qui pouvaient ainsi profiter des plaisirs de la plage ; plaisirs jusqu'alors réservés à la seule bourgeoisie qui pouvait se payer la côte belge. (d'après Histoire(s) en Dyle, Centre culturel du Brabant wallon, 2005)

Petite anecdote : « Il existait une rivalité de prestige entre Lasne (Renipont-Plage) et Ohain (Ohain-les-Bains). Les jeunes gens d'Ohain, bénéficiant d'une plage de sable fin pour la natation et d'un étang séparé pour le canotage, s'obligeaient les adeptes de Renipont qui étaient obligés de s'étendre sur de l'herbe pour prendre leur bain de soleil. » (in Histoire(s) en Dyle, Centre culturel du Brabant wallon, 2005)

Le Ry des Ployes à Chapelle-Saint-Lambert

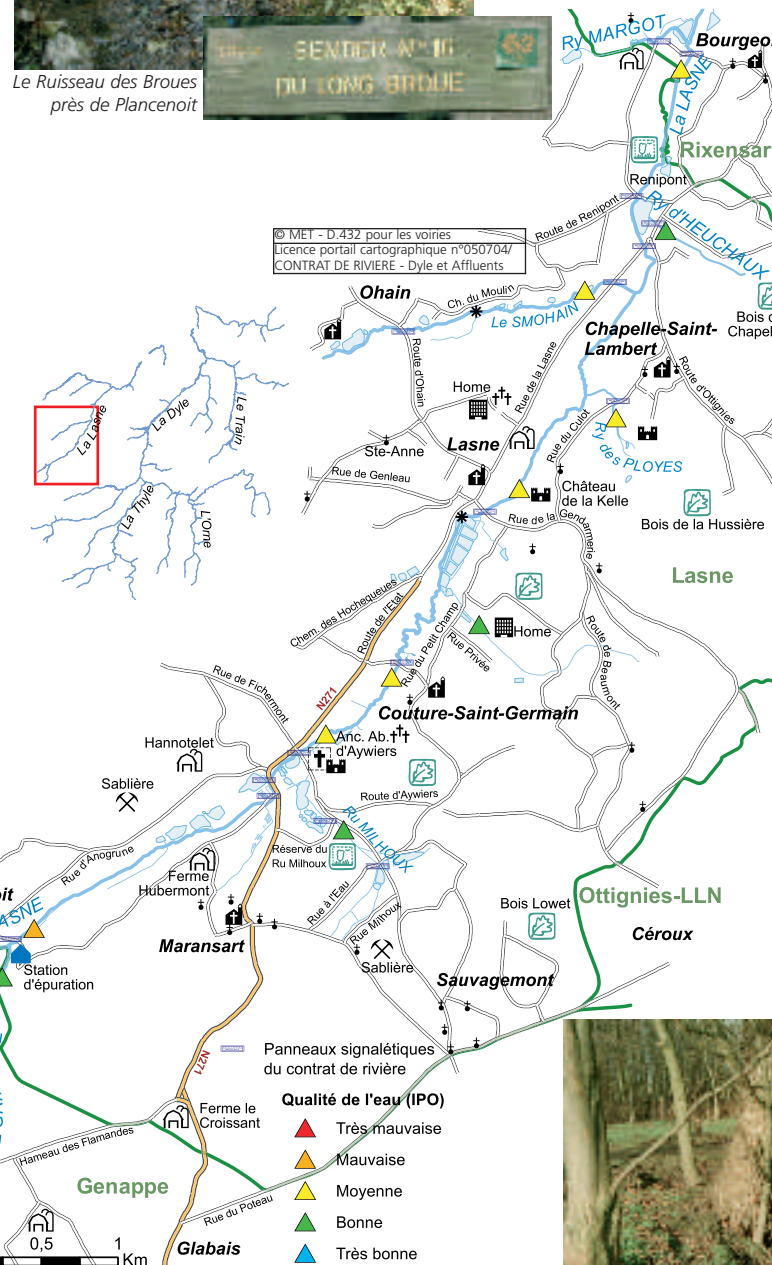


Le Ruisseau des Broues près de Plancenoit

Des eaux de qualité moyenne, en voie d'amélioration

Sur le territoire de Lasne, la qualité des eaux de la Lasne est moyenne. Si l'on s'en tient aux principaux cours d'eau du bassin de la Dyle, la Lasne est un de ceux qui présentent la qualité la meilleure. Les villages traversés par le cours d'eau (Maransart, Couture-Saint-Germain et Lasne-centre) ont donc peu d'effets négatifs au niveau des rejets d'eaux usées. Cela s'explique par le fait que ces villages sont isolés entre eux par des prairies, des bois et des zones humides, ce qui permet à la Lasne de développer sa capacité naturelle à éliminer la pollution (auto-épuration). Mais c'est surtout la présence du collecteur installé le long de la Lasne qui explique l'état de la rivière. Celui-ci transporte les eaux usées de toute l'entité vers la station d'épuration de Rosières. Le point faible de la Lasne se situe en amont de la vallée. Le rôle de

la station d'épuration de Plancenoit est primordial car les petits cours d'eau sont plus sensibles à la pollution. La station d'épuration a un impact positif. Néanmoins, la qualité des eaux de la Lasne reste mauvaise juste en aval de la station. Quelques petits ruisseaux affluents de la Lasne présentent une qualité bien meilleure que celle-ci : il s'agit du Ruisseau des Broues, du Ry d'Heuchaux, du Ry des Ployes, du Ru Milhoux et enfin du Ruisseau Fontaine del Grimande. Ces ruisseaux ont un parcours de petite taille et sont situés en grande partie en zone boisée ou humide, ce qui les met à l'abri de pollutions excessives. Enfin, soulignons que ces différents cours d'eau, de qualité moyenne à bonne, diluent la pollution de la Lasne.



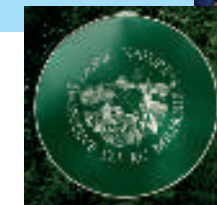
La Lasne à Plancenoit

Un patrimoine naturel à sauvegarder

La vallée de la Lasne et les vallons affluents sont d'un grand intérêt paysager. Parmi les différents sites naturels, citons-en deux. Le premier est constitué par la réserve du Ru de Milhoux, classée Zone Humide d'Intérêt Biologique (ZHIB) et gérée par l'ASBL Lasne Nature. Cette réserve est située entre deux groupes d'étangs en contrebas du bois de Couture-Saint-Germain. Elle est composée d'une aulnaie, d'une saulaie, d'une roselière et d'un peuplement de massettes à larges feuilles (roseaux). On y retrouve de nombreux animaux dont des oiseaux (héron cendré, vanneau huppé et bécassine des marais). Le second est la zone humide de Renipont située dans l'enceinte de l'internat de l'Athénée de Rixensart, classée également comme ZHIB. Le site est géré par un comité de gestion constitué par la Région wallonne, la Commune de Lasne et l'Athénée Royal de Rixensart. D'une superficie d'environ 5 ha, il se compose d'une mosaïque de biotopes tels que marais, étang, roncier et mares. C'est un lieu de halte pour les oiseaux migrateurs (bécasses, bécassines, tarins des aulnes, bruant des roseaux, etc.). Les nombreux étangs présents tout le long de la Lasne sont également dignes d'intérêts avec leur frange d'aulnes et de saules occupant les berges et accompagnés de diverses plantes palustres.



La réserve du Ru Milhoux à Maransart



Des feuillets d'information concernant les rivières environnantes (Orne amont, Thyle, Dyle, Houssièrre et Nil) sont également disponibles sur simple demande au Contrat de rivière Dyle et affluents (010 62 10 53).

L'ensemble de ces informations a été récolté à l'initiative du Contrat de rivière Dyle et affluents auprès de nombreux partenaires. Le Contrat de rivière les en remercie vivement.

